

Je n'ai jamais rencontré personnellement le ministre de la Justice, mais j'ai entendu beaucoup d'éloges à son endroit. Après que le premier ministre eut réglé la difficulté qui paralysait la Chambre, la semaine passée, pourquoi le ministre de la Justice a-t-il ralumié la braise et fait des insinuations malveillantes vraiment provocantes? C'est peut-être que sa logique, et son bon sens, l'avaient abandonné.

● (3.00 p.m.)

Si les faits qui se déroulent dans cette Chambre démontrent quelque chose, si ces débats prouvent une chose, c'est bien que les passions politiques du passé sont en train de contaminer le présent. Si j'emploie les mots de passions politiques, c'est parce que, indubitablement, d'autres passions exercent aussi leur influence sur le présent.

J'ai une profonde estime pour le premier ministre en tant qu'homme, mais il m'a déçu au cours de ces débats. Il m'a déçu en se levant et en tentant à nouveau de justifier la position insoutenable du ministre de la Justice. Quant aux propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je désapprouve les remarques de mon collègue de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). A mon avis, le ministre tentait de faire prévaloir la raison et la modération. La Nouvelle-Écosse est une terre de modération, parce que dans cette province les gens ont à faire face à une foule de difficultés. Les habitants de la Nouvelle-Écosse agissent en tout avec modération. J'attendais du ministre qu'il fasse preuve de logique et de modération dans ce débat. Or, en l'écoutant avec intérêt, j'ai été quelque peu déçu qu'il ne fasse pas un pas de plus et explique l'alternative qui se pose à cette Chambre pour se tirer de ce borbier d'hostilité où elle s'enlise; il n'a pas fait un pas de plus, et, en tant que nouveau venu à la Chambre, je lui pose la question: Quel mal y aurait-il à ce que le ministre de la Justice ou le premier ministre se lève et nomme la personne ou les deux personnes indirectement impliquées?

Toute cette affaire nous préoccupe. On a fait des allégations au sujet de la conduite de membres du Conseil privé, et on propose que certains d'entre eux comparaissent devant une commission royale. Ma foi, monsieur l'Orateur, certains membres du Conseil privé ne pourront jamais y comparaître et c'est là-dessus que j'appelle l'attention de la Chambre et du premier ministre. Voilà pourquoi il faut tirer cette affaire au clair. Les conversations et la lecture des journaux nous

[M. Nowlan.]

montrent que les gens veulent des éclaircissements. Que ce soit un ministre ou l'autre, il faut faire la lumière. Si des personnes sont en cause, on devrait les nommer. (*Applaudissements*)

C'est pourquoi j'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me dise ce qui pourrait clocher. Car ce qui se passe au Parlement préoccupe beaucoup le pays. La population est tannée de nous voir dans ce borbier. Je voudrais que le ministre nous donne ces renseignements, parce que plusieurs personnes qui peuvent peut-être se justifier ont quitté le gouvernement. Nous avons un lieutenant-gouverneur au Canada qui est membre du Conseil privé. Il y en avait un autre qui malheureusement ne pourra jamais présenter de défense devant un comité judiciaire. D'autres conseillers privés ne pourront jamais non plus comparaître à ce comité judiciaire proposé par le premier ministre.

Notre parti a dit clairement qu'il était en faveur d'un comité judiciaire. Le débat qui a opposé le chef de l'opposition au premier ministre montre bien que nous voulons une commission royale sur la sécurité. Mais la querelle a tant soulevé les passions que nous ne voyons plus les choses de sang-froid. Ça ne peut durer. Les vis-à-vis devraient faire preuve de bon sens—et plusieurs ont du gros bon sens—et écouter les allégations. Ils devraient écouter les noms des personnes en cause. Après quoi, passons à l'enquête pour en finir avec cette affaire.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à mon collègue de Digby-Annapolis-Kings? Sait-il que si je m'objecte à la présence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), qui manifestement fait aujourd'hui une piteuse tentative pour défendre le ministre de la Justice (M. Cardin), c'est parce qu'il avait promis de se rendre, avec le ministre des Mines, en Nouvelle-Écosse afin de s'occuper du bien-être de 6,000 mineurs et qu'il a manqué à cette promesse pour essayer de défendre ici un de ses collègues.

L'hon. M. Nowlan: Je pourrais vous faire observer que le bien-être de 20 millions de personnes entre présentement en cause dans ce débat et leurs problèmes resteront sans solution à cause de lui.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, cela m'incite à poser une autre question. Le député